

**POUR INFORMATION**

## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**L'OIT et le système multilatéral***Table des matières*

	<i>Page</i>
Mesures anticrise et de relance.....	1
Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (New York, 24-26 juin 2009).....	1
Conseil économique et social des Nations Unies.....	2
Initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).....	2
<i>Outils du CCS pour l'intégration de l'emploi et du travail décent</i> .....	4
Programme des Nations Unies pour le développement .....	5
Conférence ministérielle des Nations Unies sur l'impact social de la crise économique en Europe orientale, en Asie centrale et en Turquie (Almaty, Kazakhstan, 7-8 décembre 2009).....	5
Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 (avril 2010).....	6
Institutions financières internationales.....	6
a) Comité monétaire et financier international et Comité du développement .....	6
b) Atelier technique conjoint OIT-Banque mondiale sur l'impact de la crise financière sur l'emploi (Genève, 25 janvier 2010).....	7
Nations Unies .....	8
Objectifs du Millénaire pour le développement: examen à mi-parcours .....	8
Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.....	8
Groupe des Nations Unies pour le développement .....	9
Réforme des Nations Unies.....	10
a) Création d'un organisme intégré des Nations Unies sur l'égalité des sexes .....	10
b) Cohérence de l'action du système des Nations Unies .....	10
Vers des partenariats mondiaux: relations avec le secteur privé.....	12
Résolutions de l'Assemblée générale sur des questions intéressant l'OIT .....	12
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: 15 <sup>e</sup> Conférence des Parties (Copenhague, 7-18 décembre 2009).....	13

1. L'engagement de l'OIT auprès des autres organisations et entités multilatérales, au cours de l'année écoulée, est resté centré sur les activités de promotion du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi, du fait notamment du contexte de la crise financière et économique. L'OIT a poursuivi ses travaux visant à contribuer à une approche plus cohérente du développement durable à l'échelle du système des Nations Unies, tant sur le plan des politiques que des pratiques opérationnelles dans le cadre de la réforme des Nations Unies et des programmes par pays. Ces travaux ont porté leurs fruits dans de nombreux domaines et ont commencé à être présentés au Conseil d'administration en novembre 2009<sup>1</sup>. Le présent document rend compte des décisions et des manifestations susceptibles de présenter le plus grand intérêt pour les priorités de l'OIT.

## Mesures anticrise et de relance

### Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (New York, 24-26 juin 2009)

2. La Conférence<sup>2</sup> a réuni des représentants de haut niveau, en particulier des présidents, des premiers ministres, des vice-présidents et des ministres. Elle a notamment examiné les questions ci-après: rôle du système des Nations Unies dans les débats sur la question de la réforme et du renforcement du système financier et économique international; mesures visant à atténuer l'impact de la crise sur le développement; conséquences de la crise sur l'emploi, les échanges, l'investissement et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); enfin, contribution du système des Nations Unies pour le développement aux réponses à la crise.
3. L'OIT a averti que la reprise de l'emploi pourrait être beaucoup plus lente que celle de l'économie et a souligné l'importance d'adopter des mesures immédiates pour atténuer les effets de la crise et éviter que le chômage et le sous-emploi atteignent des niveaux dangereux en mettant en avant le Pacte mondial pour l'emploi comme moyen pratique de faire face à la crise de l'emploi tout en gardant le cap sur le travail décent.
4. Le document final<sup>3</sup> renvoie expressément à un certain nombre de thèmes de prédilection de l'OIT, et au Pacte mondial pour l'emploi, que le BIT était invité à présenter à la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) en juillet 2009<sup>4</sup>. Le Conseil d'administration a examiné en novembre 2009 la résolution de l'ECOSOC qui en a résulté, intitulée «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi»<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Document GB.306/WP/SDG/1.

<sup>2</sup> <http://www.un.org/fr/ga/econcrisissummit/>

<sup>3</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/63/303&Lang=](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/63/303&Lang=)

<sup>4</sup> Document GB.306/WP/SDG/1.

<sup>5</sup> Conseil économique et social des Nations Unies: *Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi*, juillet 2009 (E/2009/L.24) (disponible sur demande).

## Conseil économique et social des Nations Unies

5. La résolution de l'ECOSOC a fait suite à une présentation du Pacte mondial pour l'emploi par le Directeur général au débat de haut niveau du Conseil. Durant le débat consacré aux questions de coordination du Conseil, le Directeur général a prononcé un discours devant une table ronde sur les incidences des crises financière et économique sur le développement durable, en particulier leurs conséquences sociales, tandis que M. George Dragnich, Directeur exécutif à l'OIT, participait à un débat thématique sur «la crise économique, la crise alimentaire et la crise des changements climatiques et leurs incidences sur la réalisation des OMD: le rôle de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux efforts déployés par les pays»<sup>6</sup>.
6. Le débat de haut niveau de la session de fond a adopté une déclaration ministérielle sur la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale<sup>7</sup> qui appelle notamment l'attention sur la nécessité de soutenir les efforts des pays en développement visant à mettre en place et améliorer une protection sociale minimale de base.
7. Réunie en février 2009, la 47<sup>e</sup> session de la Commission du développement social a déclaré l'intégration sociale – thème prioritaire<sup>8</sup>, et un document spécial sur les «Mesures prises par les pouvoirs publics pour remédier aux problèmes d'emploi et aux conséquences sociales de la crise économique et financière, notamment sur l'égalité des sexes»<sup>9</sup>, a été présenté à sa 48<sup>e</sup> session en 2010. Le BIT a largement contribué à l'élaboration du document en appelant l'attention sur le Pacte mondial pour l'emploi et sur les aspects sexospécifiques de la crise.

### Initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)

8. Au début de 2009, sous la houlette du Directeur général du BIT, le CCS a lancé une étude sur les principaux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale dans le contexte de la crise financière et économique internationale. En avril 2009, le CCS a approuvé une stratégie cohérente et globale pour une action à l'échelle du système visant à faire face à la crise et a adopté un communiqué<sup>10</sup> à l'appui des neuf initiatives proposées par le Comité de haut niveau sur les programmes, coordonnées par diverses organisations membres du CCS, avec la participation volontaire d'autres organismes. Les initiatives sont les suivantes:
  - *Financement supplémentaire pour les plus vulnérables* (PNUD, Banque mondiale) – dispositif préconisant et mettant en place un mécanisme conjoint Banque mondiale-système des Nations Unies pour l'établissement et la mise en œuvre en

<sup>6</sup> Un compte rendu complet des activités réalisées par l'ECOSOC en 2009 est présenté à l'adresse ci-après:  
<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/490/17/PDF/N0949017.pdf?OpenElement>.

<sup>7</sup> <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=E/2009/L.12>

<sup>8</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/csd/2009.html>

<sup>9</sup> E/CN.5/2010/8.

<sup>10</sup> <http://hlcp.unsystemceb.org/JCI/01>. Voir document GB.306/WP/SDG/1.

commun d'un financement supplémentaire, y compris au moyen du mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables proposé par la Banque mondiale;

- *Sécurité alimentaire* (FAO, FIDA, ONU, PAM) – renforcement des programmes visant à apporter des vivres aux personnes souffrant de faim et à développer l'aide aux agriculteurs des pays en développement;
- *Commerce* (CNUCED, OMC) – lutte contre le protectionnisme, y compris par la conclusion du Cycle de Doha et le renforcement des initiatives d'aide au commerce et les activités de financement des échanges;
- *Initiative pour une économie verte* (PNUE) – sur la base des synergies mutuellement avantageuses dans les réponses apportées par la communauté internationale face aux défis du changement climatique et de la crise financière et économique mondiale et en mettant l'accent sur la croissance verte et la création d'emplois verts – le BIT apporte son soutien à cette initiative par l'intermédiaire de ses travaux sur les emplois verts;
- *Pacte mondial pour l'emploi* (OIT) – stimuler l'emploi, la production, l'investissement et la demande globale et promouvoir un travail décent pour tous;
- *Initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale* (OIT, OMS) – instaurer une protection sociale garantissant l'accès aux services sociaux de base et au logement et assurant l'autonomisation et la protection des pauvres et des personnes vulnérables;
- *Stabilité humanitaire, sécuritaire et sociale* (PAM) – mesures d'urgence visant à protéger la vie et les moyens d'existence, à répondre aux besoins humanitaires et liés à la faim, à protéger les personnes déplacées et à soutenir la sécurité et la stabilité sociale;
- *Technologie et innovation* (UIT, ONUDI, OMPI) – mise sur pied d'une infrastructure technologique pour favoriser la promotion et l'accès à l'innovation;
- *Suivi et analyse* (FMI, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES)) – renforcement de la surveillance macroéconomique et financière et mise en œuvre d'un système d'alerte précoce et efficace, établissement d'urgence d'un mécanisme d'alerte et de surveillance de la vulnérabilité à l'échelle du système des Nations Unies pour suivre la situation et faire rapport sur les dimensions politique, économique, sociale et écologique de la crise.

9. Ces initiatives entretiennent des liens étroits entre elles, mais chacune d'elles apporte une contribution particulière à l'Agenda du développement social. Les initiatives liées au Pacte mondial pour l'emploi et au socle social se concentrent respectivement sur les questions liées à l'emploi et à la protection sociale. L'initiative relative au Pacte mondial pour l'emploi, menée par le BIT, vise à promouvoir une action plus solide et plus cohérente au sein des institutions, des fonds et des programmes du système des Nations Unies et des autres organisations internationales pertinentes chargées de la mise en œuvre du Pacte. L'initiative constitue un point d'ancrage pour le dialogue et le renforcement de la coopération interinstitutions en ce qui concerne le partage des connaissances, la mobilisation de fonds et l'assistance technique aux pays souhaitant renforcer les mesures liées à l'emploi et au travail décent dans leurs programmes de relance. L'initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale, menée conjointement par le BIT et l'OMS, vise à promouvoir et à soutenir l'instauration d'un ensemble élémentaire de transferts et services sociaux essentiels, la disponibilité, la continuité et l'accès aux services essentiels (eau et assainissement, alimentation, santé, éducation, travail social en faveur de la famille) en tant que moyen d'atténuer les conséquences sociales de la crise. A

l'échelon national, l'approche du minimum social garanti serait fondée sur l'adoption d'un cadre législatif et sur l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables. Cette approche a été entérinée par les organes directeurs de plusieurs institutions des Nations Unies.

10. Les organisations chefs de file et participantes de chaque initiative conjointe de lutte contre la crise ont mis sur pied des programmes d'action établissant clairement une distinction entre les mesures nécessitant une action immédiate et celles visant à atteindre une sécurité humaine durable à long terme. Dans chaque domaine d'action, l'objectif principal est de constituer un vivier largement accessible de compétences et d'outils, de multiplier les projets de sensibilisation et de renforcement des capacités, et de tisser des réseaux permettant d'approfondir et de partager les connaissances pour que les Etats puissent élaborer leurs stratégies et leurs programmes d'action. Suite à l'adoption de la stratégie commune par la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (juin 2009), et à l'appel lancé en faveur d'une approche coordonnée à l'échelon national, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a lui aussi élaboré les modalités d'un soutien aux programmes nationaux conduits sur le terrain qui, face à la crise, ciblent les pays et les populations les plus vulnérables et qui recourent aux compétences, aux outils et aux réseaux fournis au titre de chacune des neuf initiatives <sup>11</sup>.
11. Le Directeur général, en sa qualité de Président du Comité de haut niveau sur les programmes, a convoqué, le 7 juillet 2009 à Genève, une réunion des dirigeants des organismes responsables des neuf initiatives du CCS. Dans le prolongement de cette rencontre, Helen Clark, présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a adressé à l'ensemble des coordonnateurs résidents une lettre les invitant à collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour apporter rapidement, et selon des modalités appropriées, un soutien opérationnel aux gouvernements ayant fait part de leur intérêt pour les initiatives conjointes de lutte contre la crise.

### ***Outils du CCS pour l'intégration de l'emploi et du travail décent***

12. Les travaux visant à promouvoir la boîte à outils du CCS se sont concentrés, au cours de l'année écoulée, sur l'application dans les pays. Dans le cadre des exercices du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et de la planification nationale du programme «Unis dans l'action», ces outils ont été utilisés en Argentine, en Indonésie, en République arabe syrienne, en Uruguay et au Viet Nam. L'initiative a été grandement facilitée par l'exécution d'un programme de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation dirigé par le BIT, et par la promotion de l'approche préconisée par les *Outils* dans les directives du PNUAD adoptées en 2009.
13. La collaboration fondée sur la démarche pratique du CCS avec les organisations du CCS au niveau du siège s'est également poursuivie avec l'élaboration, par plusieurs organisations, de plans d'action visant à renforcer les résultats du travail décent dans les domaines rattachés à leur mandat, sur la base des synergies identifiées dans l'exercice d'autoévaluation. La boîte à outils a été adaptée au contexte de la crise financière et économique mondiale afin de favoriser le recours à l'approche fondée sur le travail décent pour la recherche de solutions.

<sup>11</sup> Résolution n° 63/303 de l'Assemblée générale des Nations Unies et lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2009 du président du Groupe des Nations Unies pour le développement aux coordonnateurs résidents des Nations Unies.

## Programme des Nations Unies pour le développement

14. En septembre 2009, le bureau du PNUD a débattu de sa réponse à la résolution susmentionnée de l'ECOSOC appelant les fonds, les programmes et les organismes spécialisés des Nations Unies à prendre en compte le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs processus de décision. Ce bureau a décidé que, dans l'optique d'un partenariat avec le BIT pour l'application du Pacte mondial pour l'emploi, le Conseil d'administration du PNUD devrait examiner, en janvier 2010, un document soulignant les domaines d'engagement et les propositions d'action visant à donner suite aux directives du Pacte<sup>12</sup>. En janvier, le Conseil d'administration du PNUD a adopté un document intitulé «UNDP response to the financial and economic crisis: promoting the Global Jobs Pact» (Réponse du PNUD à la crise financière et économique: promotion du Pacte mondial pour l'emploi). La décision renvoie à l'accord de 2007 conclu entre le PNUD et l'OIT et rappelle que les deux organisations ont convenu de renforcer leurs liens pour réduire la pauvreté et créer des emplois, et décidé de continuer à accorder la priorité au Pacte mondial pour l'emploi, en collaboration avec le BIT, et d'intégrer ce dernier dans les activités opérationnelles menées au titre du plan stratégique du PNUD; le document appelle en outre l'Administrateur à renforcer la collaboration interinstitutions à l'échelon national, afin de resserrer les liens thématiques avec l'initiative en faveur du socle social du CCS. Il demande également au PNUD d'inclure dans le rapport annuel de l'Administrateur un rapport de situation soulignant les initiatives qu'il a entreprises en application de cette décision. Cette décision importante du Conseil contribue à renforcer la base de la coopération OIT-PNUD aux échelons régional, sous-régional et national.

### **Conférence ministérielle des Nations Unies sur l'impact social de la crise économique en Europe orientale, en Asie centrale et en Turquie** (Almaty, Kazakhstan, 7-8 décembre 2009)

15. Cette conférence<sup>13</sup>, organisée par l'OIT, l'UNICEF, la FAO et le PNUD, et accueillie par le gouvernement du Kazakhstan, a permis de réunir des ministres et des vice-ministres du travail ainsi que de hauts fonctionnaires des ministères du Travail, des Finances, de l'Economie et de l'Agriculture des pays concernés<sup>14</sup>, de même que des représentants de haut niveau du système des Nations Unies, d'institutions financières internationales et régionales, d'organisations régionales, d'agences de coopération bilatérale, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile et d'universités régionales. La conférence a axé ses débats sur l'emploi et le développement du marché du travail, la protection sociale et la sécurité alimentaire, et le développement agricole. L'objet de cette rencontre était d'échanger des points de vue sur les politiques anticrise efficaces et sur les enseignements qui en ont été tirés, ainsi que sur les moyens de stimuler la relance et de formuler des stratégies à long terme pouvant aider les pays à progresser sur la voie du développement la plus adaptée à chacun.
16. Un groupe de directeurs régionaux d'institutions des Nations Unies et de représentants d'institutions financières internationales a étudié plus particulièrement le partenariat futur

<sup>12</sup> Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population: *Programmes de soutien à l'emploi en réponse à la crise financière et économique mondiale*, DP/2010/12, [www.undp.org/execbrd/word/dp2010-12.doc](http://www.undp.org/execbrd/word/dp2010-12.doc).

<sup>13</sup> [www.ilo.org/public/english/region/eurpro/geneva/what/events/almaty2009/index.htm](http://www.ilo.org/public/english/region/eurpro/geneva/what/events/almaty2009/index.htm)

<sup>14</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

avec les intervenants nationaux en vue de favoriser une reprise rapide et le développement durable. La conférence a combiné débats politiques et discussions techniques, avec la participation active des partenaires sociaux. Elle a adopté une déclaration ministérielle fondée sur l'Agenda du travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi.

## **Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20** (avril 2010)

**17.** Lors du Sommet de Pittsburgh, les dirigeants du G20 ont fait la déclaration suivante:

Pour poursuivre notre travail sur les politiques de l'emploi, le Président du Sommet de Pittsburgh a demandé à son Secrétaire à l'emploi d'inviter nos ministres de l'emploi et du travail à constituer un groupe de travail dès le début de 2010, qui consultera les syndicats et le patronat et s'appuiera sur les conclusions de la prochaine réunion des ministres du travail et de l'emploi des pays de l'OCDE sur la crise de l'emploi. Nous chargeons nos ministres d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi, d'étudier les rapports de l'OIT et d'autres organisations sur l'impact des mesures que nous avons adoptées, de nous faire savoir si de nouvelles mesures sont souhaitables et d'étudier des politiques à moyen terme en matière d'emploi et de développement des compétences, des programmes de protection sociale et les bonnes pratiques garantissant que les travailleurs seront formés pour tirer bénéfice des avancées de la science et de la technologie.

**18.** Le 21 octobre 2009, le Président Obama a adressé une lettre au Directeur général le remerciant pour les travaux conduisant au Sommet de Pittsburgh et de sa participation dans les débats des dirigeants. Le Président Obama a également évoqué une autre analyse du BIT pour aider la réunion prochaine des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, y compris la préparation d'une stratégie de formation professionnelle du XXI<sup>e</sup> siècle permettant aux travailleurs de réussir dans une économie mondialisée en mouvement. Le Président Obama a demandé au Directeur général d'œuvrer à cette stratégie avec les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 et de soumettre un rapport final au prochain sommet des dirigeants.

**19.** La secrétaire au Travail des Etats-Unis, M<sup>me</sup> Hilda Solis, a formellement invité l'OIT à la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 devant se tenir à Washington, DC. Conformément au mandat énoncé dans la déclaration des dirigeants du G20 à Pittsburgh, la réunion sera précédée de consultations avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. Le BIT prépare une série de documents techniques en étroite coordination avec les organisateurs de la réunion des ministres du G20.

## **Institutions financières internationales**

### **a) *Comité monétaire et financier international et Comité du développement***

**20.** En avril 2009, le Directeur général du BIT a fait une déclaration devant le Comité monétaire et financier international et le Comité du développement sur la question intitulée «Ecourter la récession mondiale, accélérer la reprise et promouvoir un développement durable et profitable pour tous»<sup>15</sup>. La réunion du Comité monétaire et financier international a accepté d'accroître sensiblement les fonds disponibles pour les prêts aux pays ayant besoin d'une aide en raison de la crise. La Banque mondiale a annoncé la

<sup>15</sup> [www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/index.htm](http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/index.htm)

création d'un certain nombre de programmes <sup>16</sup>, y compris un mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables et un programme d'appui aux infrastructures existantes et nouvelles afin de réunir et de distribuer les fonds destinés à faire face à la crise.

21. Dans un document intitulé «De la réponse à la crise à la reprise, aux emplois et à la croissance durable» <sup>17</sup> présenté à une réunion du Comité monétaire et financier international et au Comité du développement à Istanbul en octobre 2009, le Directeur général a insisté sur la persistance des risques pour l'emploi, l'économie mondiale et la stabilité sociale que représente la crise, en soulignant la pertinence du Pacte mondial pour l'emploi dans ce contexte, en particulier son appel à l'adoption de mesures coordonnées à l'échelon mondial en vue de maximaliser l'impact positif sur les emplois et les entreprises durables dans le monde. Les ministres participant à la réunion ont notamment fait la déclaration suivante: «Nous nous engageons à continuer d'appliquer des politiques budgétaires, monétaires et financières propres à favoriser cette évolution jusqu'à ce que la reprise se soit durablement installée et nous nous tenons prêts à prendre le cas échéant de nouvelles mesures pour réamorcer le crédit, rétablir les emplois disparus et regagner le terrain perdu dans la lutte contre la pauvreté.» Ils ont également affirmé: «Il importe aussi de veiller à ce que les efforts déployés par les pays à faible revenu pour mettre en œuvre leurs programmes de développement à long terme et combattre la pauvreté continuent à bénéficier d'un soutien international, et de rester attentif aux effets de la crise sur ces pays.» La Banque mondiale a fait savoir qu'elle avait accéléré ses activités de prêt pour lutter contre les conséquences de la crise et a demandé une augmentation de son capital et un achèvement rapide du prochain cycle de contributions à l'Association internationale de développement, son organisme de prêt à des conditions favorables.

**b) *Atelier technique conjoint OIT-Banque mondiale sur l'impact de la crise financière sur l'emploi (Genève, 25 janvier 2010)***

22. En janvier, le BIT et la Banque mondiale ont présenté leurs derniers travaux sur l'impact de la crise financière sur l'emploi pour assurer la cohérence et recenser les domaines possibles d'une future collaboration. Les discussions ont porté sur des thèmes variés: tendances régionales et nationales; apport de données manquantes sur le marché du travail pour évaluer l'impact de la crise; effets de la crise sur les marchés du travail; vue d'ensemble des contributions de l'OIT à la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 et autres analyses stratégiques; inventaire des interventions en cours.
23. Durant l'atelier, il a été convenu de créer des groupes de travail techniques conjoints dans les domaines ci-après:
- détermination des tendances mondiales et régionales de l'emploi global et imputation des données manquantes;
  - analyse des effets redistributifs de la crise sur l'emploi;
  - inventaire des mesures adoptées face à la crise et des interventions en vue de la reprise.
24. Les travaux concernant l'inventaire s'appuieront sur ceux réalisés par le BIT pour donner suite à une précédente demande du G20. Le groupe de travail conjoint coordonnera la mise

<sup>16</sup> [www.worldbank.org/financialcrisis/](http://www.worldbank.org/financialcrisis/)

<sup>17</sup> [www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2009/imfc.pdf](http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2009/imfc.pdf)



à jour des 54 profils de pays déjà préparés par le BIT et ajoutera d'autres pays. Le Pacte mondial pour l'emploi organisera le cadre de l'analyse des politiques. L'inventaire élargi aidera les décideurs et les mandants à donner effet au Pacte mondial pour l'emploi<sup>18</sup>.

## Nations Unies

### Objectifs du Millénaire pour le développement: examen à mi-parcours

25. L'Assemblée générale a décidé<sup>19</sup> de convoquer une réunion plénière de haut niveau à New York du 20 au 22 septembre sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et a demandé au Secrétaire général de soumettre en mars 2010 un rapport de synthèse sur la question qui, ajouté au rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement et au rapport du groupe de travail sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, constituera une contribution aux consultations précédant la réunion de haut niveau.
26. L'OIT a été désignée organisme chef de file pour l'un des deux sous-groupes traitant de l'OMD 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et a présenté un document général pour traiter les cibles 1.A (réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour) et 1.B (assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif). Le dernier objectif reprend les nouveaux indicateurs négociés par le BIT en 2007. Le PAM et la FAO mènent le deuxième sous-groupe. Le BIT a également participé à des consultations sur l'exercice d'examen en général.
27. L'Assemblée générale a demandé au Président de l'assemblée d'organiser et de présider deux jours d'auditions informelles interactives, au plus tard en juin 2010, avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, afin de contribuer au processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau.

### Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

28. En décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'adopter le plein emploi et le travail décent pour tous comme thème de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)<sup>20</sup>. En février 2009, le Comité de haut niveau sur les programmes a accepté de créer un groupe de membres du comité à échéance déterminée, mené conjointement par le DAES de l'Organisation des Nations Unies et l'OIT, et chargé de préparer un projet de plan d'action coordonné, substantiel et cohérent à

<sup>18</sup> BIT, 2009: *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi: étude des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises par les pays en réponse à la crise économique mondiale*, rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G20, Pittsburgh, 24-25 sept. 2009.

<sup>19</sup> Résolution n° A/64/L.36 (numérotation provisoire).

<sup>20</sup> [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/63/230](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/63/230)

l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté et la promotion du plein emploi et du travail décent <sup>21</sup>.

29. Dans une résolution adoptée en décembre 2009 <sup>22</sup> l'Assemblée générale souligne qu'il importe d'accélérer la croissance économique en veillant à ce qu'elle soit durable, générale et bénéfique pour tous, notamment grâce au plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et a réaffirmé son engagement à promouvoir les possibilités à cet effet.

## Groupe des Nations Unies pour le développement

30. Le Groupe des Nations Unies pour le développement est l'un des trois comités de haut niveau du CCS traitant des questions de développement sur le plan opérationnel et à l'échelon national. Le PNUAD est le cadre stratégique qui décrit la réponse collective du système des Nations Unies face aux priorités de développement nationales. L'examen triennal complet de 2007 <sup>23</sup> encourage le système des Nations Unies pour le développement à intensifier la collaboration aux niveaux des pays et des régions dans le sens d'un renforcement des capacités nationales et du PNUAD. L'exercice élargi mené en 2009 a débouché sur l'adoption d'un document visant à améliorer les directives sur les PNUAD: *How to prepare an UNDAF? Part I: Guidelines for UN Country Teams; Part II: Technical guidance for UN Country Teams* (Comment préparer un PNUAD? Partie I: Directives pour les équipes de pays des Nations Unies; Partie II: Directives techniques pour les équipes de pays des Nations Unies). Dans ces directives, qui ont été approuvées en novembre par le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'OIT et ses mandants jouissent d'une bien meilleure position qu'avant. Les normes internationales du travail, le guide du CCS, la méthodologie de l'outil d'évaluation de l'égalité hommes-femmes du BIT, les principes et droits fondamentaux au travail, les partenaires sociaux et la coopération Sud-Sud sont désormais mentionnés dans le document. Plus particulièrement, les normes internationales du travail sont abordées dans la section consacrée à la mission des équipes de pays des Nations Unies. Les partenaires sociaux, en particulier les organisations d'employeurs et de travailleurs, apparaissent dans trois parties différentes du texte, qui constitue maintenant une meilleure base pour garantir un impact sur les opérations de développement menées dans le monde du travail à l'échelon national.
31. Les équipes de pays des Nations Unies doivent appliquer les principes de programmation ci-après visant à renforcer la qualité des initiatives des Nations Unies et l'accent qu'elles mettent sur les priorités nationales, compte tenu de valeurs et de normes communes:
- approche fondée sur les droits de l'homme;
  - égalité entre les sexes;
  - viabilité écologique;
  - gestion axée sur les résultats;
  - développement des capacités (l'axe principal et l'objectif central de la coopération des équipes de pays des Nations Unies).

<sup>21</sup> [www.un.org/esa/socdev/social/documents/poverty/CEB\\_2009\\_1.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/social/documents/poverty/CEB_2009_1.pdf)

<sup>22</sup> A/C.2/64/L.56, [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.56](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.56).

<sup>23</sup> Assemblée générale des Nations Unies: *Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, 2008 (A/RES/62/208).

Dans une approche cohérente, une équipe de pays des Nations Unies fait normalement appel à ces cinq principes de programmation liés entre eux, mais peut également ajouter d'autres questions transversales pertinentes dans le contexte d'un pays donné.

32. En 2009, le BIT a apporté une contribution à un programme de renforcement des capacités intitulé «Travailler avec les Nations Unies», dont le principal objectif est d'aider le personnel du BIT et les mandants à gérer les opérations complexes des Nations Unies au niveau du pays tout en intégrant l'Agenda du travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi.

## Réforme des Nations Unies

### a) *Création d'un organisme intégré des Nations Unies sur l'égalité des sexes*

33. L'Assemblée générale a décidé de renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en regroupant le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme au sein d'une même entité, qui sera dirigée par un secrétaire général adjoint. Cette décision est le point d'orgue d'un long processus de négociations auxquelles le BIT a apporté une contribution substantielle<sup>24</sup>.

34. La nouvelle entité sera un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et lui rendra compte par l'intermédiaire de l'ECOSOC. La Commission de la condition de la femme jouera un rôle crucial en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, et un conseil d'administration supervisera ses activités opérationnelles. L'entité composite sera placée au centre du dispositif de promotion de l'égalité des sexes du système des Nations Unies, qui rassemble toutes les capacités qui le composent mises au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Elle héritera des mandats et des actifs des quatre entités actuellement chargées de l'égalité des sexes et assurera des fonctions supplémentaires pour remédier aux lacunes et aux difficultés qui entravent les travaux du système des Nations Unies en la matière. Elle aidera les Etats membres à renforcer leur capacité sur le plan de l'égalité des sexes en leur assurant un appui cohérent et rapide, dans le respect du principe de la maîtrise nationale<sup>25</sup>. La commission fonctionnera à trois niveaux – pays, régions et siège –, comme convenu lors de sa récente session, au cours de laquelle elle a entrepris un examen sur quinze ans de l'application de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et des résultats de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale.

### b) *Cohérence de l'action du système des Nations Unies*

35. Dans une résolution sur la cohérence du système des Nations Unies<sup>26</sup>, l'Assemblée générale a adopté une série de mesures et demandé des propositions concernant la gouvernance des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et

<sup>24</sup> On trouvera la décision dans le document A/RES/63/311. Les propositions du Secrétaire général visant à donner effet à la décision figurent dans le document A/64/588.

<sup>25</sup> [www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/index.html](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/index.html)

<sup>26</sup> A/RES/63/311.

l'amélioration du système de financement de ces activités, une évaluation de l'initiative «Unis dans l'action» et la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Un premier ensemble de propositions de suivi a été soumis par le Secrétaire général<sup>27</sup>.

**Améliorer la gouvernance des activités opérationnelles  
des Nations Unies pour le développement afin de renforcer  
la cohérence de l'action à l'échelle du système**

- 36.** L'Assemblée générale a en outre demandé que d'autres propositions lui soient soumises concernant l'amélioration de la gouvernance des activités opérationnelles des Nations Unies et les modalités à suivre pour la présentation et l'adoption des programmes communs de pays à titre facultatif, et que ces propositions tiennent compte de l'importance de l'appropriation par les pays et d'un contrôle intergouvernemental efficace du processus de développement. Elle a également demandé des propositions sur la mise en place d'un mécanisme indépendant d'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et des résultats à l'échelle du système. Elle a enfin exhorté le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à lui faire des exposés réguliers et des rapports périodiques et à assurer une interaction efficace avec l'ECOSOC et les organes intergouvernementaux compétents.

**Améliorer le système de financement des activités opérationnelles  
des Nations Unies pour le développement afin de renforcer  
la cohérence de l'action de l'ensemble du système**

- 37.** L'Assemblée générale a souligné que l'augmentation des contributions volontaires versées aux organismes de développement des Nations Unies est indispensable à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et a souligné que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement. Notant avec préoccupation le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources, elle a souligné que le financement, avec d'autres ressources que les ressources de base de ces activités pour le développement au niveau des pays, comporte le risque de nuire à leur coordination et à leur efficacité, tout en reconnaissant cependant la valeur des fonds thématiques, des fonds multidonateurs et autres dispositifs de financement volontaire non préaffecté. L'Assemblée générale a demandé instamment aux pays, donateurs et autres, d'accroître sensiblement leurs contributions volontaires aux budgets de base et budgets ordinaires des organismes de développement des Nations Unies, de verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel et de manière durable et prévisible et de s'engager volontairement à consacrer aux ressources de base ou ressources ordinaires une plus grande partie de leurs contributions au titre des activités opérationnelles des Nations Unies. Elle a prié le Secrétaire général d'apporter les modifications nécessaires aux analyses statistiques globales du financement des activités opérationnelles de développement.

**Unis dans l'action**

- 38.** L'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à aider les pays où sont réalisés des programmes pilotes à entreprendre au plus vite leur évaluation avec la participation des intéressés et avec le soutien technique du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation; elle a prié le Secrétaire général de faire réaliser d'urgence une évaluation indépendante des enseignements tirés de ces initiatives.

<sup>27</sup> A/64/589.

## Harmonisation des pratiques de fonctionnement

39. L'Assemblée générale a demandé de poursuivre les progrès faits dans la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et a prié le Secrétaire général, en consultation avec le CCS, d'informer régulièrement le Conseil économique et social des avancées obtenues et des difficultés rencontrées.

### **Vers des partenariats mondiaux: relations avec le secteur privé**

40. Dans une résolution intitulée «Vers des partenariats mondiaux», l'Assemblée générale a présenté les points de vue des Etats membres du système des Nations Unies sur l'évolution rapide des rapports entre le système des Nations Unies et le secteur privé. Elle a réaffirmé le rôle central du secteur privé dans le soutien aux objectifs des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et a souligné l'importance d'une approche fondée sur les valeurs dans les projets de collaboration. Soulignant l'importance de gérer les rapports avec le secteur privé d'une manière cohérente dans l'ensemble du système, l'Assemblée générale s'est félicitée de la version révisée des *Directives concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entreprises*, publiée par le Secrétaire général le 20 novembre 2009. Elle a également encouragé le système des Nations Unies à continuer à mettre d'avantage l'accent sur l'impact des partenariats, la transparence, la responsabilité et la viabilité. La résolution reconnaît les progrès significatifs accomplis par divers fonds, programmes et institutions des Nations Unies en la matière. Elle reconnaît également le rôle central du bureau du Pacte mondial pour conduire ces nouveaux rapports, notamment ses efforts visant à renforcer la capacité des Nations Unies à nouer des partenariats stratégiques avec le secteur privé.
41. Le nouveau site Web consacré aux partenariats entre les Nations Unies et les entreprises<sup>28</sup>, biais par lequel s'expriment les directives, donne des informations complètes sur les partenariats conclus avec des entreprises dans divers domaines d'activité du système des Nations Unies; il offre un moyen d'apparier les ressources des entreprises aux besoins exprimés par les organismes des Nations Unies et met donc les acteurs du secteur privé en contact direct avec les programmes et les institutions concernés.

### **Résolutions de l'Assemblée générale sur des questions intéressant l'OIT**

42. Un nombre sans précédent de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa dernière session porte sur des questions intéressant l'OIT et reprenant ses principes: démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté<sup>29</sup>; rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance<sup>30</sup>; participation des femmes au développement<sup>31</sup>;

<sup>28</sup> <http://business.un.org/>

<sup>29</sup> A/C.2/64/L.4/Rev.2, [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.4/Rev.2](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.4/Rev.2).

<sup>30</sup> A/C.2/64/L.61, [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.61](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.61).

<sup>31</sup> A/C.2/64/L.58, [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.58](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.58).

système financier international et développement<sup>32</sup>; protection des droits des migrants<sup>33</sup>; situation des droits de l'homme au Myanmar<sup>34</sup>; situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran<sup>35</sup>; violence à l'égard des travailleuses migrantes<sup>36</sup>; enfin, suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la 24<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>37</sup>. De plus amples détails peuvent être obtenus sur demande.

**Convention-cadre des Nations Unies  
sur les changements climatiques:  
15<sup>e</sup> Conférence des Parties  
(Copenhague, 7-18 décembre 2009)**

- 43.** Cette conférence<sup>38</sup>, suivie par plus de 45 000 personnes dont plus de 130 chefs d'Etat et de gouvernement, a fait suite à deux années de négociations sur un large éventail de questions. Peu de rapprochements ont eu lieu sur les thèmes suivants: niveau de réduction des émissions dans le monde; nature de l'accord (contraignant ou non); nécessité ou non de faire dépendre les obligations des pays des émissions passées ou futures, de leur niveau de développement ou de leur classification (pays développé, en développement) ou d'autres critères; un accord a néanmoins été conclu sur des questions importantes comme la nécessité pour les pays développés de soutenir l'adaptation aux changements climatiques, le besoin de renforcer les capacités des pays en développement et la nécessité de s'attaquer aux émissions dues à la déforestation. La conférence a débouché sur l'Accord de Copenhague<sup>39</sup>.
- 44.** Le BIT a organisé un certain nombre de réunions et d'événements en marge de la conférence, notamment une réunion sur la gestion des conséquences sociales du changement climatique (en collaboration avec le PNUD, l'UNIFEM, l'OMS, l'UNICEF et l'ISDR). A cette occasion, il a souligné la nature multidimensionnelle du changement climatique au-delà de l'impact écologique, y compris les effets sur l'emploi et les moyens d'existence, la santé, l'égalité entre les sexes et le développement durable; il a aussi organisé une réunion sur le thème «l'économie verte: mise en œuvre d'une nouvelle donne climatique», qui a examiné comment les investissements dans des secteurs cibles peuvent contribuer à réduire la dépendance au carbone tout en créant de nouveaux domaines de croissance économique et d'emploi décent et à faire avancer les OMD (les ministres de l'Environnement du Brésil, du Congo et du Népal ont notamment prononcé des allocutions); enfin, on citera la réunion intitulée «Reprise économique et emplois verts: une stratégie gagnant-gagnant pour le développement, le climat et le monde du travail?» (en collaboration avec le PNUD et la CSI) qui s'est penchée notamment sur le ralentissement

<sup>32</sup> A/C.2/64/L.19, [www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.19](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.2/64/L.19).

<sup>33</sup> A/C.3/64/L.41/Rev.1.

<sup>34</sup> A/C.3/64/L.36.

<sup>35</sup> A/C.3/64/L.37.

<sup>36</sup> A/C.3/64/L.18/Rev.1.

<sup>37</sup> A/C.3/64/L.9/Rev.1.

<sup>38</sup> [http://unfccc.int/meetings/cop\\_15/items/5257.php](http://unfccc.int/meetings/cop_15/items/5257.php)

<sup>39</sup> [http://unfccc.int/files/meetings/cop\\_15/application/pdf/cop15\\_cph\\_auv.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_cph_auv.pdf)

économique, le chômage, la situation des travailleurs pauvres et les inégalités croissantes en matière de revenu dans le contexte du changement climatique. Le BIT a suivi les négociations menées au sein du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme, en particulier sur la nécessité de veiller à ce que la transition vers une société à faible émission de carbone passe par une étape prenant en compte les travailleurs et la création d'emplois décents.

45. Les pays signataires de l'accord ont souligné leur forte volonté politique de combattre de toute urgence le changement climatique conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées selon les responsabilités et capacités respectives pour atteindre l'objectif ultime de la convention, à savoir stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau sûr. Ils ont également convenu de l'urgence à renforcer l'action et la coopération internationale en faveur de l'adaptation.
46. S'il est vrai que les résultats de la conférence n'ont pas répondu aux espoirs du plus grand nombre, notamment parce que l'Accord de Copenhague ne comporte pas d'engagement contraignant sur la réduction des émissions, l'ensemble des pays ont néanmoins affirmé leur volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'attaquer aux inconvénients du changement climatique dans le cadre du développement durable.
47. De nombreux pays, tant développés qu'en développement, ont mentionné les aspects positifs des efforts en faveur de la réduction, notamment la création d'emplois, le recul de la pauvreté et la baisse de la pollution.

Genève, le 16 février 2010.

*Document soumis pour information.*